

# TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 101 | 23-29 mai 2022

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

## DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 323 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

## DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

## LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

**23 mai** : Les procureurs d'Antalya inculpent 40 personnes pour leur participation à une marche pour les droits des femmes.

**24 mai** : La police d'Istanbul a arrêté deux personnes qui manifestaient pour les prisonniers en grève de la faim.

**25 mai** : La police d'Istanbul a brièvement détenu sept personnes qui manifestaient contre une compagnie d'énergie.

**25 mai** : La Cour européenne des droits de l'homme a jugé que la Turquie avait violé le droit à la liberté et à la sécurité ainsi que la liberté de réunion et d'association de 22 syndicalistes arrêtés en 2012 alors qu'ils se rendaient à une manifestation.

**26 mai** : La police d'Istanbul a arrêté quatre personnes qui organisaient une manifestation devant un palais de justice.

**26 mai** : La police d'Ankara a arrêté trois personnes qui protestaient contre la condamnation de l'éminente militante des droits Nuriye Gülmen.

**26 mai** : La police d'Istanbul a arrêté deux personnes qui manifestaient pour les prisonniers en grève de la faim.

**26 mai** : Le bureau du gouverneur de Bursa a interdit un concert du chanteur kurde Mem Ararat, invoquant des raisons de « sécurité publique ».

**26 mai** : Le bureau du gouverneur de Bursa a émis une interdiction de tous les rassemblements en plein air pour une période de sept jours.

**27 mai** : La police d'Ankara a brièvement détenu 16 personnes qui organisaient une manifestation sur un campus universitaire.

**27 mai** : La police de Tunceli a brièvement arrêté 11 personnes organisant une manifestation.

**27 mai** : La police d'Ankara a brièvement détenu sept personnes qui organisaient une manifestation pour les prisonniers en grève de la faim.

**28 mai** : La police de Tunceli a arrêté 20 personnes pour avoir assisté aux célébrations du Newroz.

**28 mai** : Le ministère de la Culture et du Tourisme annule un concert du violoniste hispano-arménien Ara Malikian.

**28 mai** : Le bureau du gouverneur de Van a émis une interdiction de tous les rassemblements en plein air pour une période de 15 jours.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

**24 mai** : Un tribunal d'Ankara a condamné l'actrice Ezgi Mola à payer une amende pour avoir insulté un ancien sergent reconnu coupable d'agression sexuelle.

**25 mai** : Un tribunal d'Ankara a décidé de bloquer l'accès à trois reportages sur des allégations de corruption impliquant un homme d'affaires et le ministre de l'Intérieur.

**26 mai** : Un tribunal d'Istanbul a ordonné au chef de l'opposition Kemal Kılıçdaroğlu de verser des dommages et intérêts au président et aux personnes de son entourage pour avoir allégué qu'ils avaient transféré d'importantes sommes d'argent sur des comptes offshore sur l'île de Man.

**26 mai** : Les autorités ont bloqué l'accès à trois reportages sur des allégations de corruption impliquant un haut responsable de la police d'Istanbul.

**27 mai** : Le parti au pouvoir a dévoilé un projet de loi qui prévoit des peines de prison pouvant aller jusqu'à trois ans pour « diffusion de fausses nouvelles sur Internet ».

**27 mai** : Un tribunal d'Istanbul a décidé de bloquer l'accès à un reportage sur des allégations de corruption visant des hauts responsables de la police de la province.

## DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

**25 mai** : Un tribunal d'Istanbul a condamné l'universitaire et éminente militante des droits Nuriye Gülmen à 10 ans de prison pour des accusations liées au terrorisme.

## INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

**24 mai** : La Cour constitutionnelle a rejeté les demandes des politiciens kurdes Aysel Tuğluk et Sebahat Tuncel qui ont affirmé que leur arrestation à la suite de manifestations en 2014 était illégale et politiquement motivée.

**27 mai** : Une commission créée pour examiner les plaintes individuelles émanant de l'État depuis deux ans a jusqu'à présent rejeté 106970 demandes sur les 125235 qu'elle a traitées depuis sa création en 2017.

## MINORITÉ KURDE

**24 mai** : La Cour constitutionnelle a rejeté les demandes des politiciens kurdes Aysel Tuğluk et Sebahat Tuncel qui ont affirmé que leur arrestation à la suite de manifestations en 2014 était illégale et politiquement motivée.

**24 mai** : Une foule de droite à Antalya a agressé physiquement un groupe d'étudiants universitaires kurdes.

**26 mai** : Le bureau du gouverneur de Bursa a interdit un concert du chanteur kurde Mem Ararat, invoquant des raisons de « sécurité publique ».

## CONDITIONS CARCÉRALES

**23 mai** : Une prison pour femmes d'Ankara lance une enquête disciplinaire contre six détenues pour avoir chanté pour commémorer le massacre de Halabja en Irak et décide de restreindre leurs communications pendant un mois.

**23 mai** : Une prison de Denizli a refusé un traitement médical au détenu malade Ekim Polat.

## RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

**24 mai** : Les autorités ont annoncé que depuis le début de l'année, la Turquie avait expulsé 28 581 migrants en situation irrégulière, ce qui représente une augmentation de 70 % par rapport à la même période de l'année dernière.

## **TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS**

**23 mai** : Les gardiens d'une prison de Denizli auraient torturé le détenu malade Ekim Polat.

**24 mai** : La Cour constitutionnelle a ordonné à l'État de verser des dommages et intérêts à un citoyen qui, en 2015, a été victime d'une agression physique par la police.

## **DROITS DES FEMMES**

**28 mai** : La chercheuse senior de Human Rights Watch (HRW) sur la Turquie, Emma Sinclair Webb, a déclaré dans une interview qu'environ quatre femmes sur 10 en Turquie ont subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie.